



Procès-verbal

De la réunion du Conseil Municipal

SEANCE DU LUNDI 10 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix mars à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-le-Bourg, légalement convoqué le 10 mars 2025, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Madame Véronique HAUVILLE, Maire.

Présents : Bruno CLIQUOT, Christophe COURTINE, Christine FAYE, Daniel GREINER, Véronique HAUVILLE, Daniel MAGAUD, Véronique PILLAT, Martine POURRAT

Absent : Laurent MISSONIER

Procuration : Yves SEVENIER pouvoir à Véronique HAUVILLE

Constatant que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20h35.

Madame le Maire rappelle les points à l'ordre du jour :

- Vote des taux de taxes 2025
- Budget primitifs 2025 des budgets : communal, eau et assainissement
- Aménagement du Bourg

Désignation du secrétaire de séance

Madame POURRAT Martine est élue secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal du 18 février est approuvé à l'unanimité.

BUDGETS

1 Vote des taux de taxe pour 2025

Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir le taux des taxes de l'exercice précédent.

- Taxe sur le foncier bâti : 32.00%
- Taxe sur le foncier non bâti : 64.32%
- Taxe d'habitation : 9.60%

2 Vote des budgets primitifs 2025

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les budgets primitifs, qui s'équilibrent de la façon suivante :

Budget principal : 653 614.11 € en fonctionnement / 496 554.93 € en investissement

Budget Eau : 28 282.05 € en fonctionnement / 44 539.73 € en investissement

Budget Assainissement : 7 813.53 € en fonctionnement / 23 728.68 € en investissement

Aménagement du bourg

Madame le Maire expose aux membres du Conseil municipal que la commune de Saint-Bonnet-Le-Bourg peut bénéficier de la dotation relative à la répartition des amendes de police pour aider à financer les différents travaux afférents à la circulation et à la sécurité routière.

Elle propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour financer en partie les travaux concernant la sécurisation de la traversée du bourg.

Dans un premier temps, la Direction Routière et d'Aménagement Territorial, propose d'aménager le carrefour de l'église avec la création d'un marquage au sol et de créer trois passages piétons pour sécuriser la mobilité des piétons dans le bourg.

Le montant des travaux est estimé à 6 265.00€ HT / 7518.00€ TTC

75% montant HT subvention : 4 698.75€

Reste à charge commune : 1 566.25€ HT / 1 879.50€ TTC

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité approuve le projet

Divers

- Visite de la sous-préfète

Madame le Maire informe les élus qu'elle a accueillie Madame la sous-préfète le 6 mars à la mairie, en présence du 2^e et 3^e Adjoint.

Fin de la séance à 23h45

Véronique HAUVILLE,
Maire



Martine POURRAT,
Secrétaire de séance

